

**Procès-verbal du conseil d'établissement
de l'école secondaire Le Sommet**

Le 28 septembre 2021

Procès-verbal de la séance virtuelle du conseil d'établissement de l'école secondaire Le Sommet, 120 rue de la Polyvalente, Québec, tenue le mardi 28 septembre 2021 à 19 h, à laquelle sont présentes virtuellement les personnes suivantes :

CARRIER, Émilie	Parent
DEL GUIDICE, Gina	Parent
GARNEAU, Christine	Parent
GUERTIN, Carl-Éric	Parent
LORRIN, Ludovic	Parent
ROBERGE, Marie-France	Parent
THIBAUDEAU, Jérôme	Parent
MALENFANT, Josée	Parent substitut
BELISLE, Julie	Enseignante
CÔTÉ, Patricia	Enseignante
CYR, Geneviève	Enseignante
FERLAND, Chantal	Enseignante
GAGNON, Marjorie	Enseignante
MARTEL, Julie	Enseignante
BOIES, Sophie	Soutien – Technicienne en travaux pratiques
LABRECQUE, Roxane	Professionnelle – Conseillère en orientation
FORTIER BARBEAU, Louise	Représentante de la communauté
PARTICIPENT À CETTE SÉANCE	
GOSSELIN, Annie	Directrice
DESBECQUETS, Maryse	Directrice adjointe
ÉTAIT ABSENT À CETTE SÉANCE	
POULIN, Christian	Parent

MOT DE BIENVENUE

Madame Annie Gosselin souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie pour leur présence. Chaque membre se présente à tour de rôle.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM

On constate que le quorum requis par la Loi est atteint.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue

1. Vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal du 2 juin 2021
4. Fonctionnement du Conseil d'établissement
 - 4.1 Élection
 - 4.2 Présidence C.E. (art. 57, 58)
 - 4.3 Vice-présidence du C.E.
 - 4.4 Règles de régie interne (art. 67)
 - 4.5 Calendrier des rencontres du C.E. (art. 67)
 - 4.6 Fiche information personnelle
 - 4.7 Formation obligatoire
5. Nomination des représentants de la communauté (art. 42)
6. Dénonciation d'intérêts (art. 70)
7. Parole au public
8. Correspondance de la présidence
9. Comité de parents
 - 9.1 Rôle du comité
 - 9.2 Nomination du substitut
 - 9.3 Calendrier des rencontres du comité de parents
 - 9.4 Autorisation de transmission de renseignements
10. Mesures mises en place pour la COVID-19
11. Reddition de compte du projet éducatif 2020-2021
12. Projet éducatif : vision et valeurs
13. Garde-robe scolaire
14. Projet Pura-Vida
15. Critères de sélection des concentrations 2022-2023
16. Calendrier scolaire 2021-2022 - examens
17. Information de la direction
 - 17.1 Activités promotionnelles
 - 17.2 Organisation scolaire 2021-2022
 - 17.3 Financement des iPads
18. Calendrier des activités / sorties éducatives (art. 87)
19. Autres sujets
20. Questions des membres
21. La levée de l'assemblée

Monsieur Carl-Éric Guertin secondé par Madame Marie-France Roberge propose l'adoption de l'ordre du jour.

C.E. 21-22-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL 2 JUIN 2021**

Monsieur Carl-Éric Guertin, secondé par Madame Marie-France Roberge, propose l'adoption du procès-verbal.

Suivis

Point 3 : 22.1 : Concentrations

Monsieur Jérôme Thibaudeau avait fait la demande d'analyser si la poursuite des concentrations pouvait aller au-delà du 3^e secondaire. La direction mentionne que l'analyse n'a pas encore été faite, mais quelle est à venir lorsque l'on travaillera la grille-matières.

Point 7 : Calendrier scolaire

Les portes ouvertes de l'école auront lieu le 14 octobre de 18h à 20h, virtuellement.

Point 10 : Règles de vie, code vestimentaire écrit/illustré, code d'éthique électronique

Les membres du CÉ ont demandé à réviser le dernier point du code vestimentaire des élèves concernant le port des gilets de concentration qui était accepté le jour 1. Le port est maintenant accepté le vendredi.

Point 13 : Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence 2021-2022

Nous avons fait le choix de faire compléter le sondage pour les élèves concernant l'intimidation et la violence lors de la session d'examen afin de ne pas perdre du temps d'enseignement durant les cours, mais malheureusement, nous avons eu peu de réponses donc le sondage n'a pas été concluant. Nous devons donc refaire ce sondage cette année.

Point 17.1 : Limite de vitesse rue de la Polyvalente

La vitesse a été modifiée durant l'été à 40 km/h sur la rue de la Polyvalente.

C.E. 21-22-02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

4.1 ÉLECTION

Madame Annie Gosselin explique le rôle du président et précise qui est éligible à ce poste. Elle se propose comme secrétaire d'élection.

4.2 PRÉSIDENTE C.E. (art. 57, 58)

Madame Marie-France Roberge propose Monsieur Carl-Éric Guertin à titre de président. Monsieur Carl-Éric Guertin accepte. Monsieur Carl-Éric Guertin est élu par acclamation. Il remercie les membres pour leur confiance et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

C.E. 21-22-03

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E. 21-22-04

4.3 VICE-PRÉSIDENTE DU C.E.

Monsieur Carl-Éric Guertin propose Madame Marie-France Roberge. Madame Marie-France Roberge accepte la vice-présidence. Madame Marie-France Roberge est élue par acclamation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (art. 67)

Monsieur Carl-Éric Guertin considère que les membres ont pris connaissance du document. Chaque année, nous devons adopter les règles de régie interne.

Madame Annie Gosselin, à l'article 9.5 Avis de convocation, précise que si un membre du Conseil d'établissement doit s'absenter, il doit aviser la direction, le président du Conseil ou le secrétariat. Un substitut sera contacté lors de l'absence d'un parent.

Madame Annie Gosselin, à l'article 15 Heures des séances, mentionne que les séances ne doivent pas dépasser 21h30, qu'à 21h15, le président doit vérifier si nous arriverons à traiter tous les points dans le délai.

De plus, il est proposé que le point 8.3 soit décalé au point 8.4. Le point 8.3 aurait pour titre « Séance virtuelle » avec le texte suivant :

En contexte extraordinaire, le Conseil d'établissement convient de :

- Permettre la participation aux réunions du Conseil d'établissement à l'aide de moyens de communication permettant à tous les participants de communiquer immédiatement entre eux. Ils sont alors réputés présents à cette réunion.
- Permettre que les résolutions adoptées par les membres habiles à voter lors des réunions du Conseil d'établissement virtuelles, aient la même valeur que si elles avaient été adoptées au cours d'une séance en présentiel, et ce, depuis avril 2020.
- Permettre la participation du public en les invitant à s'inscrire préalablement à la rencontre afin de recevoir le lien de celle-ci. Le calendrier des rencontres ainsi que les ordres du jour seront déposés sur le site internet de l'école.

L'adoption des règles de régie interne est proposée par Madame Josée Malenfant et secondée par Monsieur Ludovic Lorrin.

C.E. 21-22-05

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

C.E. 21-22-06

4.5 CALENDRIER DES RENCONTRES DU C.E. (art. 67)

Monsieur Carl-Éric Guertin mentionne que, normalement, les rencontres ont lieu les mercredis soir. L'adoption du calendrier est proposée par Madame Marie-France Roberge et secondée par Madame Gina Del Guidice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.6 FICHE INFORMATION PERSONNELLE

Madame Annie Gosselin demande aux membres de compléter la fiche d'information personnelle et de la retourner par courriel à l'adresse mentionnée au bas du formulaire.

4.7 FORMATION OBLIGATOIRE

Madame Annie Gosselin nous décrit les lignes directrices de cette formation obligatoire pour tous les membres à l'aide du tableau fourni par le Centre de services scolaire : capsules, ateliers de travail, boîte à outils, etc.

L'an passé, il a été convenu que les membres doivent écouter les capsules de façon autonome et remplir le formulaire d'auto-déclaration que Madame Anick Bédard vous fera parvenir. Certaines capsules sont à écouter d'ici la 2^e rencontre et d'autres d'ici la 3^e rencontre du C.É. La durée de l'écoute pour l'ensemble des capsules est d'environ 30 minutes au total. Le formulaire d'auto-déclaration complété devra être retourné à Madame Anick Bédard.

Monsieur Carl-Éric Guertin mentionne que les membres de l'an passé qui n'ont pas fait l'écoute des capsules doivent le faire.

5. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ (art. 42)

Madame Louise Fortier Barbeau (Comptoir communautaire St-Vincent-de-Paul) est présente à la rencontre virtuelle et accepte de poursuivre son mandat pour l'année 2021-2022. Nous la remercions.

Pour ce qui est de Madame Véronique Tremblay (Carrefour jeunesse emploi), représentante de l'an passé, son mandat au travail a changé et ne peut malheureusement pas poursuivre cette année.

Madame Annie Gosselin demande aux membres s'ils ont des suggestions, mais aucune proposition n'est faite. L'école approchera la TAPJ (Table d'actions préventives jeunesse). Un suivi sera fait à la prochaine rencontre.

Madame Marie-France Roberge propose la nomination de Madame Louise Fortier Barbeau, secondée par Madame Josée Malenfant.

C.E. 21-22-07

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS (art. 70)

Madame Annie Gosselin demande aux membres de compléter le formulaire de dénonciation d'intérêt et de le retourner par courriel à la secrétaire de direction, Madame Anick Bédard.

7. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de public à cette rencontre virtuelle.

8. CORRESPONDANCE DE LA PRÉSIDENTE

Aucune correspondance.

9. RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

9.1 RÔLE DU COMITÉ

Madame Annie Gosselin mentionne qu'il y a 8 rencontres durant l'année.

Monsieur Jérôme Thibaudeau, délégué officiel de l'an passé, explique que le représentant au comité de parents est l'instance intermédiaire entre le C.É. et le CSS. Il reçoit de l'information et il doit le transmettre lors des rencontres du Conseil d'établissement. Il y a beaucoup de discussions sur divers sujets, plus généraux comme le transport scolaire, la construction de la nouvelle école, la qualité de l'eau dans les écoles, les mesures Covid, etc. Il y a aussi un Comité exécutif qui est formé pour gérer le Conseil d'administration du CSS.

Madame Gina Del Guidice a été élue comme déléguée officielle lors de l'assemblée générale du 9 septembre.

9.2 NOMINATION DU SUBSTITUT

Monsieur Carl-Éric Guertin demande si quelqu'un est intéressé à être substitut pour soutenir Mme Gina Del Guidice au Comité de parents.

Madame Josée Malenfant se propose comme substitut, mais ne sait pas si elle peut l'être, car elle est parent-substitut au C.É. Une vérification sera faite auprès du secrétariat générale du CSSDPS avant d'accepter cette proposition.

Monsieur Jérôme Thibaudeau appuie les nominations ci-dessus, secondée par Madame Marie-France Roberge.

9.3 CALENDRIER DES RENCONTRES DU COMITÉ DE PARENTS

Le calendrier des rencontres a été transmis.

9.4 AUTORISATION DE LA TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS

Monsieur Carl-Éric Guertin demande aux membres de remplir le formulaire et de le retourner par courriel à la secrétaire de direction, Madame Anick Bédard.

10. MESURES MISES EN PLACE POUR LA COVID-19

Madame Annie Gosselin résume les règles actuelles : port du masque obligatoire dans les déplacements, il y a encore une salle Covid pour isoler un élève qui a des symptômes, le passeport vaccinal est obligatoire pour les activités parascolaires ou interscolaires, en dehors des heures de classe.

Depuis le début de l'année scolaire, il y a eu 2 cas de Covid à gérer. Quand il y a un cas, nous devons vérifier quels groupes sont touchés par la présence de l'élève lors des 48 dernières heures, questionner les enseignants concernés pour s'assurer que les mesures sanitaires ont été appliquées en tout temps, transmettre une lettre aux parents concernés et une lettre est envoyée à tous les parents de nos élèves pour divulgation.

Les élèves concernés doivent se faire tester. Avec un résultat négatif, les élèves adéquatement vaccinés peuvent être à l'école en portant le masque pour 10 jours. Les élèves non vaccinés doivent rester à la maison, il n'y a pas de cours virtuels offerts, mais un plan de travail est déposé par les enseignants de l'élève et un membre du personnel appelle l'élève pour faire un suivi.

Madame Marie-France Roberge se questionne sur le passeport vaccinal pour les activités parascolaires. Madame Annie Gosselin explique qu'il y aura une vérification lors de l'inscription et que la preuve vaccinale sera demandée si les élèves visitent une autre école.

Madame Josée Malenfant demande qui gère les cas de Covid dans l'autobus. Madame Annie Gosselin explique que la fin de semaine c'est le Centre de services scolaire et que la semaine c'est soit le CSS ou l'école. Nous suivons les directives de notre représentant de la Santé Publique.

11. REDDITION DE COMPTE DU PROJET ÉDUCATIF 2020-2021

Madame Annie Gosselin nous présente le tableau de la reddition du projet éducatif de l'école. Les deux orientations sont les suivantes :

- Améliorer la réussite des élèves;
- Améliorer l'engagement des élèves.

Pour chacune des orientations, nous pouvons comparer les données des indicateurs de l'an passé, 2020-2021 à celle d'il y a deux ans, 2019-2020.

Monsieur Carl-Éric Guertin se questionne sur la baisse au point 2 – 2.3 : Augmenter la perception positive de tous les parents et de tous les élèves au regard des communications, principalement chez les élèves en difficulté.

Madame Annie Gosselin nous décrit le système de coupon-mérite mis en place. Les élèves aiment que les parents soient informés afin qu'ils expliquent eux-mêmes leur coupon-mérite à leurs parents. Il est souhaité que les élèves reçoivent 2 coupons par année.

Monsieur Jérôme Thibaudeau se demande si le nombre de sorties de classe peut être comparé ainsi vu l'augmentation de la clientèle. Il mentionne que cela devrait être pris en compte.

12. PROJET ÉDUCATIF : VISION ET VALEURS

La vision actuelle de l'école est « *Maximiser le potentiel humain et scolaire de tous nos élèves afin qu'ils deviennent des citoyens accomplis, engagés et responsables* ». Cette vision est très longue et difficile à retenir pour tous. Suite à des rencontres de travail avec M. François Massé, consultant pour le mouvement des écoles efficaces, nous avons fait, à la fin juin et au mois d'août, un retour avec l'équipe-école pour revoir notre vision et nos valeurs. Si les membres du Conseil d'établissement acceptent, la nouvelle vision de l'école serait « *Chaque jour, chaque élève vit une réussite.* » et nos valeurs demeureraient les mêmes, soient : Respect – Engagement - Collaboration.

Madame Josée Malenfant, appuyée par Mme Christine Garneau, propose d'accepter la nouvelle vision de l'école.

C.E. 21-22-09

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. GARDE-ROBE SCOLAIRE

Mme Lucie Marcoux, coordonnatrice des concentrations sportives ainsi que Jacob Haerink, élève, se joignent à la rencontre virtuelle afin de nous présenter ce point. Le comité Garde-robe scolaire est composé de Mme Marcoux, Mme Geneviève Cyr, enseignantes, Mme Sonie Boulet, gestionnaire administrative, M. Dany Provencher, technicien en loisirs, Mme Marie-France Roberge, parent et membre du C.É., ainsi que 2 élèves, Jacob Haerink (sec.4) et Mariam Cocquard (sec.3).

Afin d'améliorer le confort et le rapport qualité/prix, nous avons approché d'autres compagnies de vêtements ont été approchées. Le choix s'est arrêté sur Flip Design, une compagnie québécoise de Drummundville. Ils fabriquent eux-mêmes leurs tissus, livraison dans les 5 jours ouvrables après octobre, de plus, ils offrent la grandeur « tall » pour les plus grands et une garde-robe unisexe. Le logo de l'école sera blanc et imprimé, et non 3 couleurs brodés. Il y a également une application sur leur site où l'on prend, par exemple, la photo de notre chandail et l'application peut dire quelle grandeur l'on doit choisir.

Mme Marcoux et Jacob Haerink nous font la présentation des vêtements : jupe, polo, coton ouaté à capuchon, short et jogging. Il est demandé d'avoir une veste à glissière pour les élèves à mobilité réduite. Un parent mentionne qu'il serait bien que la veste à glissière ait un modèle un peu plus féminin et un, un peu plus masculin. Les prix augmentent de 10% par rapport à l'an passé, vu les conséquences de la pandémie. Il est possible d'avoir une ristourne de 5% que l'on pourrait utiliser pour des projets d'élèves ou pour soutenir les familles moins favorisées pour l'achat de vêtements.

Cette nouvelle collection serait pour l'année scolaire 2022-2023. Les anciens vêtements seront acceptés. Pour l'instant, il y a possibilité d'acheter de secondes mains la collection Racine Carrée, mais éventuellement, dans un an ou deux, il y aura du choix pour Flip Design. Pour les élèves en difficultés financières, il y a toujours le Comptoir St-Vincent de Paul et la Ressourcerie. Nous pourrions aussi utiliser la ristourne à ces fins. La comparaison des prix a été faite avec notre fournisseur actuel et les prix se ressemblent, voir même moins dispendieux pour certains morceaux et plus confortables.

Monsieur Ludovic Lorrin ajoute qu'il y a le site Facebook uniforme scolaire qu'il faudrait partager aux parents en début d'année. Mme Louise Fortier Barbeau mentionne que les parents ont bien été informés pour le comptoir de la St-Vincent-de-Paul, car ils ont donné des vêtements encore cette année.

Monsieur Jérôme Thibaudeau se questionne sur la gestion de la ristourne. Madame Annie Gosselin nous informe que la gestionnaire administrative devra faire des vérifications afin de cibler les familles en difficultés financières.

Monsieur Carl-Éric Guertin pense que si l'on va avec un système de ristourne, la procédure devra être claire et limpide pour l'attribution de celle-ci.

Madame Marie-France Roberge pense que c'est intéressant d'aller vers la nouvelle compagnie étant donné que c'est moins dispendieux et en plus que c'est 100% québécois.

Monsieur Carl-Éric Guertin se demande si c'est un engagement de plusieurs années. Madame Geneviève Cyr confirme que ce n'est pas un contrat de plusieurs années. Si nous changeons officiellement, nous n'avons pas de frais de pénalité.

La nouvelle garde-robe scolaire par Flip Design est proposée par Madame Émilie Carrier et secondée par Monsieur Jérôme Thibaudeau.

C.E. 21-22-10

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. PROJET PURA-VIDA

Mme Lucie Marcoux et Mme France Bélanger, enseignantes, sont invitées pour nous parler du projet Pura Vida. C'est un projet qui leur tient à cœur et qu'elles ont eu la chance de vivre il y a 2 ans, avec M. Hugues Frigon, psychoéducateur.

Ce projet est une expérience de persévérance scolaire pour les élèves à risque de décrochage, ayant des difficultés académiques, personnelles ou sociales, dont le but est l'obtention d'un diplôme d'études secondaires.

Les élèves doivent avoir beaucoup de motivation et doivent travailler fort pour gagner leur voyage. Ils développent l'estime de soi, la persévérance, le sentiment d'appartenance, la fierté. Les élèves doivent ramasser 3000 \$ les soirs et les fins de semaine. Les élèves ciblés à risque de décrochage doivent travailler avec le Comité Clinique de l'école (psychoéducateurs et techniciens en éducation spécialisée).

Une soirée d'information sera organisée pour les élèves ciblés. Ces élèves devront produire une lettre d'intention pour savoir ce qui les motive dans ce projet, ils devront ensuite passer une entrevue. Environ 20 élèves seront sélectionnés, plus 10 autres élèves en liste d'attente jusqu'au mois de mars.

Des activités seront organisées durant l'année pour le dépassement de soi et la gestion du stress, comme le Mont du Lac des Cygnes, la Luge, la Tirolienne, le défi Évasion, etc. Il y aura comme des activités d'engagement communautaire comme du bénévolat, des paniers de Noël, un camp de connaissance de soi. Également des activités de financement comme emballage à l'épicerie, vente de bûche de Noël, campagne de financement personnel. Ils doivent ramasser 3000\$ pour payer les frais du voyage. Pour l'instant, vu le Covid, aucun voyage ne peut être organisé, mais nous prévoyons pour l'après Covid et que l'Ouest canadien pourrait être envisagé.

Madame Gina Del Guidice trouve que le projet est vraiment une belle idée. Elle demande si les élèves qui ne sont pas en difficultés ont droit à ce genre de voyage. Il est dit que ce projet est spécifique aux élèves à risques de décrochage, mais que certaines concentrations ou certains niveaux offrent des voyages culturels pour les autres élèves.

Le projet Pura-Vida est proposé par Madame Gina Del Guidice et secondé par Madame Roxane Labrecque.

C.E. 21-22-11

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CONCENTRATIONS 2022-2023

Cette année il n'y a pas de Salon des Premières-Seigneuries. Les portes ouvertes de notre école auront lieu de façon virtuelle le 14 octobre prochain de 18h à 20h.

Pour l'année scolaire en cours, 2021-2022, l'école est à sa pleine capacité. Pour les années 2022-2023 et 2023-2024, de l'enseignement sera fait dans des modulaires et pour l'année 2024-2025, la nouvelle école près du terrain du zoo sera ouverte.

L'an prochain, Le Sommet offrira 8 concentrations et 1 profil Techno-Sciences.

Les principaux critères d'admission sont la réussite de la 6^e année, l'intérêt de l'élève, les élèves de notre C.S.S., les élèves inscrits avant le 1^{er} novembre et les élèves du bassin.

Le critère pour trilingue est d'avoir 75% en français, en anglais et en mathématique.

Pour la majorité des concentrations, les critères proposés sont :

- Inscription au Guichet unique avant le 1^{er} novembre;
- Si on doit faire un choix, on priorise les élèves de notre bassin;
- S'il y a trop d'élèves de notre bassin : tirage au sort;
- S'il reste de la place, on priorise les élèves du CSSDPS;
- Les élèves hors CSSDPS auront une réponse en août 2022.

L'adoption des critères de sélection proposés pour les concentrations est proposée par Monsieur Jérôme Thibaudeau et secondée par Madame Julie Martel.

C.E. 21-22-12

ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ

16. CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022 - EXAMENS

Le calendrier scolaire avait été transmis aux parents en début d'année, sans date d'examens. Nous avons ajouté les dates suivantes au calendrier :

- 8 octobre PM : examen éducation physique pour tous.
- 27 octobre AM : examen français pour tous.
- 5 mai AM : examen français 1^{re}, 3^e, 4^e et 5^e sec. et examen math 2^e sec.
- 19 mai AM : examen français 2^e et examen math 1^{re}, 3^e, 4^e et 5^e sec.
- 15 au 20 décembre : session d'examens pour tous les élèves.
- 15 au 23 juin : session d'examens pour tous les élèves.

Nous avons également ajouté que le 21 décembre est la date de la journée d'activités de Noël et reprises d'examens. De plus, nous pourrions également ajouter la date des Portes ouvertes virtuelles (14 octobre).

L'adoption du calendrier scolaire, avec les dates des examens, est proposée par Madame Roxane Labrecque et secondée par Madame Julie Martel.

C.E. 21-22-13

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. INFORMATION DE LA DIRECTION

17.1 ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES

Nous sommes actuellement en période d'activités promotionnelles. L'équipe fait la tournée des écoles primaires du bassin afin de rencontrer les élèves de 6^e année pour leur parler de notre école. Cette année, il n'y a pas de Salon des Premières-Seigneuries, le CSSDPS propose la même plate-forme virtuelle que l'an dernier.

Les Portes ouvertes virtuelles de notre école auront lieu le jeudi, 14 octobre de 18 h à 20 h. Les parents pourront visualiser des vidéos et des témoignages d'élèves, d'enseignants et d'entraîneurs. De plus, ils pourront visiter des salles virtuelles où ils pourront poser des questions aux responsables de concentrations, aux conseillères d'orientation, à l'équipe Multi et aux directions. En mai prochain, il y aura peut-être possibilité pour les futurs élèves de visiter l'école en présentiel.

17.2 ORGANISATION SCOLAIRE 2021-2022

Le décompte officiel aura lieu le jeudi 30 septembre. En date du 2 septembre, nous avons 1238 élèves. Il y a une augmentation par rapport à l'an dernier. La clientèle détermine le financement de l'école. Il y a eu un certain nombre de transferts dans les 2 dernières semaines. Nous comptons :

- 12 groupes en secondaire 1 pour 304 élèves
- 10 groupes en secondaire 2 pour 281 élèves
- 8 groupes en secondaire 3 pour 227 élèves
- 7 groupes en secondaire 4 pour 187 élèves
- 6 groupes en secondaire 5 pour 166 élèves
- 3 groupes en FMSS pour 45 élèves
- 1 groupe en Pré-DEP pour 24 élèves
- TOTAL 47 groupes pour 1237 élèves

Monsieur Jérôme Thibaudeau demande s'il y aura présentation du projet des modulaires aux parents. Madame Annie Gosselin mentionne que pour l'instant, il y a analyse de la clientèle, de nos besoins afin de savoir le nombre de modulaires dont nous aurons réellement besoin. Il y aura une rencontre en novembre à ce sujet pour cibler l'emplacement exact, à l'arrière de l'école.

17.3 FINANCEMENT DES IPADS

Le Centre de services scolaire a un projet d'amélioration d'ici juin 2023, soit un élève = un appareil numérique. Ce projet est un investissement majeur.

Par l'entremise du plan d'action numérique du Gouvernement, le CSSDPS fournira appareils technologiques aux élèves. Le mode de distribution pour notre école diffère puisque les élèves ont déjà un iPad. En 2021-2022, les élèves de secondaire 1 auront deux choix :

- Soit recevoir un iPad gratuit, le iPad appartiendra à l'école, il devra être utilisé à des fins scolaires seulement et le iPad devra être remis l'été.
- Soit avoir son iPad personnel (acheté par l'entremise de l'école), l'école devra rembourser un montant aux parents, le iPad appartiendra à l'élève et il pourra le garder l'été.

Une lettre sera envoyée à l'ensemble des parents ainsi qu'un sondage pour savoir si la majorité des choix sera d'usage scolaire ou personnel.

18. CALENDRIER DES ACTIVITÉS / SORTIES ÉDUCATIVES (art. 87)

Monsieur Carl-Éric Guertin explique le fonctionnement du calendrier.

Les activités sont d'abord présentées en CPE (comité de participation de l'école). Ce comité siège tous les jours 8. Lorsqu'elles sont acceptées, le détail des activités est envoyé par courriel aux membres de CE. Ceux-ci auront un délai de 48 heures pour émettre des questionnements ou des réticences, s'il y a lieu. S'il n'y a pas de commentaire des membres, les activités seraient approuvées par le CE avec l'accord du président, avec respect des 48 heures pour laisser la chance à tous les membres de s'exprimer, s'il y a lieu.

C.E. 21-22-14

Les membres du CE sont favorables au maintien de ce fonctionnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. AUTRES SUJETS

Pas d'autre sujet.

20. QUESTIONS DES MEMBRES

Monsieur Jérôme Thibaudeau se questionne sur le calendrier des rencontres du Conseil d'établissement vu le fait qu'il n'y a pas de rencontre entre janvier et avril. Madame Annie Gosselin mentionne que les dates des rencontres sont planifiées en fonction des besoins et qu'il y aura la possibilité de faire des changements si nécessaires.

La prochaine rencontre virtuelle du Conseil d'établissement aura lieu le mercredi 20 octobre à 19 h.

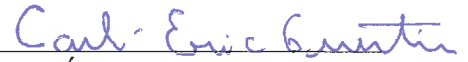
C.E. 21-22-15

21. LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Marie-France Roberge, secondée par Madame Julie Martel, propose la levée de l'assemblée à 21 h 18.



Anick Bédard,
Secrétaire de la rencontre



Carl-Éric Guertin
Président